

26 janvier 2010

10.301

Question du groupe UDC

Un cadeau de 3 millions de francs

Fin 2009, le Conseil d'Etat a discrètement offert 3 jours de congé supplémentaires à l'ensemble du personnel de la fonction publique.

Avec 2'200 postes de travail concernés, ce sont 6'600 jours ou 56'100 heures qui n'ont pas été travaillés. Cela correspond à 30 postes de travail annualisés, soit, pris modestement à un coût de 100'000 francs par poste, l'équivalent de 3 millions de francs.

En une période économique et financière très difficile, quelle justification le Conseil d'Etat peut-il donner à ce cadeau? Entend-t-il supprimer à court terme les 30 postes de travail dont l'Etat n'a manifestement plus besoin pour l'accomplissement de ses tâches? Enfin, n'y a-t-il pas un risque de voir le cadeau de 2009 en terme de congés entrer dans la catégorie des "droits acquis" lors des discussions futures avec les syndicats de la fonction publique?

Signataire: W. Willener.